



La comptable prends un dossier en otage (c'est sérieux)

Par **fpigo**, le **07/12/2010** à **21:40**

Bonjour,

Ma femme est gérante d'une sarl, nous avons envoyé toutes les pièces à la nouvelle comptable qui a commencé à travailler sur le bilan sans que nous ayons signé de devis (juste un vague accord par email basé sur le nombre de mouvements bancaires par mois). Elle travaille même tellement qu'elle nous a demandé 3000€ en plus de 500€ déjà versés seulement pour "continuer le travail". Comme cela fait 3 fois plus que ce que nous payons habituellement et ne correspond pas du tout à notre accord informel, nous avons refusé et mandaté un coursier pour récupérer le dossier (nous sommes en déplacement longue durée à l'étranger). Elle refuse de rendre les papiers si nous ne payons pas 240€ que soit disant nous lui devons pour une autre prestation (qui pour nous est close et réglée). Je précise que beaucoup de retard a été pris dans l'histoire et que nous sommes déjà hors délai pour le bilan. Que faire face à ce racket ?

Par **SARL AAGS**, le **14/12/2010** à **11:48**

Bonjour.

Malheureusement, il arrive trop souvent aux experts comptables de faire de la rétention de documents.

Dans votre cas, je vous conseille de prendre contact avec l'ordre de experts comptables de

vosre département et de leur expliquer la situation.

Par contre, il sera difficile de jouer sur le fait qu'il n'y a pas de devis. En effet, vous avez déjà versé un acompte (500 €).

Vous pouvez jouer sur la forte augmentation sans justificatif.

De plus, avez-vous une protection juridique professionnelle avec votre responsabilité civile. Si c'est le cas, vous pouvez l'utiliser pour vous aider.

Je suis à votre disposition pour plus de renseignements.

Cordialement, Olivier FARAT.